



Le secteur textile à Madagascar

Actualisation Janvier 2008

© MINEFE – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Panorama du secteur

Un secteur dynamique et en croissance malgré une conjoncture internationale et nationale difficile

Taux de change utilisé :

1 EUR = env. 2600 MGA (nov. 2007)

L'industrie textile à Madagascar regroupe une centaine d'entreprises et emploie environ 120 000 salariés. La première loi n° 89-027 sur le régime franc votée le 29 décembre 1989 a permis d'attirer de nombreux investisseurs dans la filière textile malgache, en particulier des capitaux asiatiques, français et mauriciens. Le régime franc est réservé aux entreprises dont la production est destinée à plus de 95 % à l'export. Elles bénéficient alors de conditions fiscales et douanières favorables et de la liberté de transfert à destination de l'étranger.

www.gefp.com

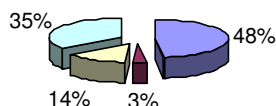
La majeure partie des sociétés du secteur textile a le statut d'entreprise franche. Ces entreprises sont regroupées au sein du Groupement des Entreprises Franches et Partenaires (GEFP).

La crise de 2002 a profondément affecté le secteur, en stoppant toute activité pendant plusieurs mois. L'année 2003 était décisive pour regagner la confiance de grands clients de Madagascar avant la crise (Auchan, GAP, La Redoute, Décathlon, Carrefour..). La croissance de la filière textile n'a réellement repris qu'en 2004, soutenue par la demande externe, en particulier américaine, et par la dépréciation du franc malgache au premier semestre 2004. Au lendemain du démantèlement de l'Accord Multi-Fibres du 1^{er} janvier 2005, les effets de la concurrence chinoise sur le marché mondial ont été moins dramatiques que prévus sur la situation socio-économique malgache. Selon le GEFP, plus de 9.000 emplois ont été perdus suite à des fermetures d'usines mais plus de 5.000 emplois ont été créés suite à l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le secteur. Le secteur reste cependant fragile et fait face à plusieurs chocs depuis début 2007.

Importations

Un secteur fortement dépendant d'importations des matières premières

Les importations textiles en 2006



■ coton ■ soie □ synthétique □ étoffes maille

Source : CEDITH

La confection constitue l'activité principale. Les entreprises sont handicapées par l'insuffisance de fil produit localement. HASYMA, société locale de production de coton reprise en 2004 par DAGRIS, n'arrive pas à fournir suffisamment de coton aux deux unités de filature locales, COTONA et SOMACOU.

D'après le CEDITH, les importations textiles de Madagascar se sont élevées à 149 M\$ en 2006. Ces importations couvrent environ $\frac{3}{4}$ des besoins des confectionneurs malgaches et portent essentiellement sur les tissus de coton.

Les entreprises s'approvisionnent en majeure partie en Asie : la Chine et Hong-Kong fournissent à eux deux plus de la moitié des intrants. L'île Maurice est le 3^{ème} fournisseur. La France ne fournit que 5% des besoins des entreprises malgaches.

Exportations

Un accès préférentiel au marché, des exportations en croissance mais marginales au niveau mondial

Accès au marché

Madagascar a attiré de nombreux investissements grâce aux accords dont le pays bénéficiait comme les Accords de Cotonou ACP-UE et l'AGOA.

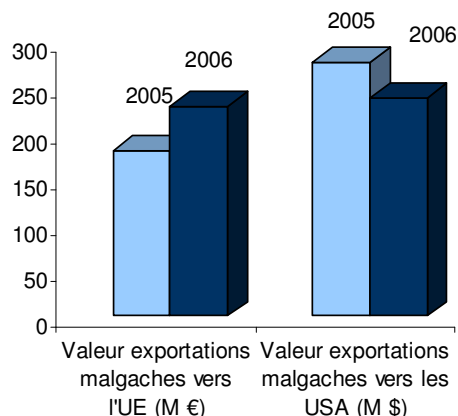
Madagascar est éligible à l'**Africa Growth Opportunity Act (AGOA)** depuis octobre 2000 et les entreprises locales ont commencé à exporter vers les Etats-Unis depuis mars 2001. Madagascar, 2ème pays fournisseur des Etats Unis dans le cadre de l'AGOA durant les 2 premières années, a su tirer profit des avantages commerciaux de cette législation. Après la crise de 2002, qui a fait chuter les exportations, Madagascar a retrouvé depuis la fin de l'année 2003, sa place de 2^{ème} fournisseur des Etats-Unis. Aujourd'hui, Madagascar comme tous les pays sub-sahariens perd des parts de marché au profit de la Chine.

Madagascar bénéficiait de l'accord de Cotonou signé en juin 2000 entre l'UE et les pays ACP. Cet accord entraînait un libre accès (zéro droit, zéro quotas) pour tous les textiles et pour tous les ACP. Il prend fin le 31 décembre 2007. Un accord intérimaire de Partenariat économique a été signé avec l'UE mi-décembre 2007 pour prendre effet le 1^{er} janvier 2008. L'APE définitif doit être négocié dans le courant de cette 1^{ère} année. Les négociations se font dans le cadre du groupe des pays d'Afrique orientale et australe (AFOA). Le régime douanier européen appliqué aux produits textiles en provenance de Madagascar reste identique à ce qui était appliqué précédemment.

Madagascar est aujourd'hui membre de la Zone de Libre Echange du **Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA, sous groupe AFOA)** et également, depuis août 2005, membre de la future Zone de Libre Echange de la **Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC)**. Les entreprises malgaches espèrent profiter de cette ouverture récente des pays de la SADC pour pénétrer le marché de l'Afrique du Sud et s'y approvisionner en intrants.

Volume d'exportations

Le secteur textile malgache a pu résister au démantèlement des accords multifibres. Celui-ci a été néfaste pour les exportations de textiles de bas de gamme vers les Etats-Unis. Elle a eu peu ou pas d'effet sur les exportations de textiles hauts de gamme vers l'Europe. En 2005, 11 entreprises du secteur textile-habillement ont fermé, dont cinq dues au démantèlement des accords multifibres. D'après le GEFP, les emplois perdus ont été compensés par les extensions d'entreprises existantes de la confection.



Perspectives

Malgré une rude concurrence des pays asiatiques, Madagascar possède des avantages spécifiques : celui d'être une référence en matière de qualité et d'avoir une main d'œuvre dont les salaires sont parmi les plus bas du monde (25 €/mois contre 55 €/mois pour une ouvrière de confection en Chine).

L'embellie récente des cours mondiaux de coton peut redonner du souffle au secteur. Les entreprises enregistrent une demande croissante des pays de l'Union Européenne. Les entreprises malgaches comptent profiter de l'ouverture récente des pays de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique Australe) : cette régionalisation est cruciale pour améliorer la compétitivité face aux pays asiatiques.

L'absence de ports en eau profonde est un très sérieux handicap pour l'industrie malgache car il sort le pays des circuits maritimes directs avec l'Europe.

Les difficultés actuelles traversées par les entreprises textiles peuvent rompre ce dynamisme. Les avantages comparatifs de Madagascar s'érodent progressivement à cause de l'appréciation de la monnaie locale, de l'augmentation continue des charges et de l'isolement dû au ralentissement des dessertes maritimes. Pour survivre, les entreprises doivent investir, augmenter leur capacité de production, monter en gamme et se diversifier. Elles ont besoin également de la stabilité de la devise nationale.

Contacts utiles

Président GEFP :
M. Jacky RADAVIDRA

Groupeement des Entreprises Franches et Partenaires (G.E.F.P)
Villa E2, Village des Jeux, Ankorondrano -Antananarivo 101
Tél. /Fax : (261.20).22.380.50
E-mail : gefpmg@moov.mg / Site : www.gefp.com

Coordinatrice Cluster :
Mme Sandrine RAKOTOVAO

Cluster Text'île Mada
Immeuble STOI, Village des Jeux Ankorondrano – Antananarivo 101
Tél : (261 20) 22 341 05 / Fax : (261 20) 22 341 06
E-mail : textilemada@textilemada.com / Site : www.textilemada.com

Publications



GUIDE-REPERTOIRE SUR LE SECTEUR TEXTILE A MADAGASCAR

Ce guide-répertoire comporte, dans sa première partie, une présentation du secteur et de son évolution.

Il est complété, dans sa deuxième partie, par une cinquantaine de fiches détaillées de sociétés du secteur ainsi que des contacts utiles lors de vos démarches.

Contact : tananarive@missioneco.org ou librairie@ubifrance.fr

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à tananarive@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission Economique de Tananarive

Adresse : Immeuble de l'Ambassade de France
Ambatomena – BP 671
Antananariv0 101 - MADAGASCAR

Rédigée par : Beby Sehen0 ANDRIAMANALINA
Revue par : Véronique PASQUIER

Version originelle du 27/07/2003

Version n°4 du 1^{er} février 2008